



# Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

1<sup>er</sup> août 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Première session ordinaire de 2016

Vienne, le 27 avril 2016

### Résumé des conclusions

#### I. Introduction

1. La première session ordinaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, présidée par le Secrétaire général et organisée sous les auspices de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, s'est tenue à Vienne les 27 et 28 avril 2016, respectivement à l'Office des Nations Unies et au Palais Coburg.

2. La séance officielle s'est tenue dans la matinée du 27 avril et a été consacrée a) au Sommet mondial sur l'action humanitaire et b) à l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans l'après-midi, le Conseil a consacré une session à l'intégration des activités et aux progrès accomplis dans cette voie, examinant notamment le cas du Libéria (résultats et obstacles).

3. Dans la matinée du 28 avril, le Conseil s'est réuni à huis clos pour examiner les questions politiques inscrites à l'ordre du jour des organismes des Nations Unies. Dans l'après-midi, une session de réflexion a été consacrée à la crise des réfugiés et aux problèmes migratoires, dans la perspective de la réunion de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants prévue à l'Assemblée générale le 19 septembre 2016.

4. Le présent rapport rend compte des conclusions de la séance officielle de la première session ordinaire du Conseil des chefs de secrétariat de 2016.

5. L'ordre du jour de la première session ordinaire était le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapports des comités de haut niveau du Conseil :
  - a) Groupe des Nations Unies pour le développement;
  - b) Comité de haut niveau sur la gestion;
  - c) Comité de haut niveau sur les programmes.



3. Questions intéressant l'ensemble des organismes des Nations Unies :
  - a) Sommet mondial sur l'action humanitaire;
  - b) Appui apporté par le système des Nations Unies à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
4. Questions diverses
  - a) Dates et lieux des prochaines sessions;
  - b) Présidence du Comité de haut niveau sur les programmes;
  - c) Hommage aux membres sortants.

## **II. Rapports des comités de haut niveau**

### **A. Groupe des Nations Unies pour le développement**

6. La Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement a rendu compte au Conseil des résultats obtenus et des activités menées par le Groupe et présenté le rapport sur la réunion du Groupe tenue le 19 février 2016. Elle a indiqué que, depuis la dernière session du Conseil, le Groupe s'était consacré à deux tâches prioritaires : apporter un appui à l'exécution du Programme 2030 et conduire la réforme de l'ensemble du système des Nations Unies en faisant appliquer l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies mené en 2012. Le Groupe avait collaboré avec les États Membres à la préparation de l'examen quadriennal complet de 2016 et à la définition de la place qu'était appelé à occuper à plus long terme le système des Nations Unies pour le développement.

7. En ce qui concerne l'appui prêté à l'exécution du Programme 2030, la Présidente du Groupe pour le développement a indiqué qu'existait à cet égard une forte demande des gouvernements : ainsi, 95 équipes de pays des Nations Unies avaient signalé avoir été sollicitées pour aider à intégrer les objectifs de développement durable dans les cadres et budgets nationaux, à adapter les stratégies nationales auxdits objectifs, à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et à communiquer l'information y relative, y compris recenser les principales lacunes statistiques – toutes activités qui nécessitaient d'exploiter et de partager les compétences de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. La Présidente a fait observer que la mise en place des nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans près de 40 pays en 2016 offrirait l'occasion de faire étroitement concorder les programmes de pays des Nations Unies avec les objectifs de développement durable et le Programme pour 2030. Elle a indiqué que le Groupe veillerait à améliorer encore ce nouveau modèle de plans-cadres, qui devront répondre aux priorités et aux besoins des pays, être fondés sur des données et des analyses solides, privilégier les résultats et l'efficacité et prévoir des mécanismes de suivi et de communication de l'information performants.

8. La Présidente du Groupe a indiqué que les gouvernements et les partenaires se félicitaient de l'intégration croissante, à l'échelon des pays, des activités du système des Nations Unies pour le développement. Les équipes de pays des Nations Unies

collaborant avec davantage de partenaires, notamment publics, l'examen, l'établissement et l'évaluation des données, et les analyses en découlant, avaient lieu davantage dans l'espace public. Les activités menées au niveau national par le système des Nations Unies pour le développement avaient de ce fait gagné en transparence et en responsabilité aux yeux du public. Ces normes de transparence et de responsabilité publiques devaient continuer d'être promues dans tous les pays de programme et dans tous les domaines d'activité, l'objectif étant que toutes les entités du système des Nations Unies pour le développement obéissent aux normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

9. La Présidente du Groupe a indiqué que la mise en œuvre, depuis environ 18 mois, des instructions standard relatives à l'initiative « Unis dans l'action » par les équipes de pays des Nations Unies avait permis au système des Nations Unies pour le développement d'être un meilleur partenaire pour les gouvernements. Grâce aux instructions standard, les équipes de pays avaient accompli leur mission en joignant leurs activités, 90 des 131 équipes de pays étant désormais organisées en groupes thématiques axés sur les résultats dotés chacun d'un plan de travail conjoint. En collaboration avec le Comité de haut niveau sur la gestion, le Groupe pour le développement s'était consacré à diverses mesures de réforme des pratiques de gestion en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes des Nations Unies, à la suite de quoi 40 équipes de pays avaient adopté des stratégies communes d'exploitation à l'appui des plans-cadres pour l'aide au développement. La Présidente a indiqué qu'il fallait appliquer les instructions standard dans tous les pays et demandé aux membres du Conseil d'encourager leurs fonctionnaires à prêter leur plein concours à l'initiative.

10. La Présidente du Groupe a indiqué que l'application de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement mené en 2012 avait grandement contribué à ce que le système des Nations Unies pour le développement soit à même d'exécuter le Programme 2030. À la demande des États Membres, le Groupe pour le développement s'était associé étroitement au dialogue engagé au Conseil économique et social sur la place que serait appelé à occuper à plus long terme le système des Nations Unies pour le développement, dans le but d'alimenter les travaux préparatoires de la résolution consacrée à l'examen quadriennal complet de 2016 que l'Assemblée générale devrait adopter en décembre 2016. Dans cette perspective, le Groupe avait établi plusieurs documents d'analyse et élaboré une « théorie du changement » précisant comment les entités du système des Nations Unies pour le développement pouvaient travailler ensemble de façon plus intégrée. Cette « théorie du changement » soulignait la nécessité d'une expérimentation et d'une innovation continues et recensait plusieurs domaines à privilégier à cet égard, notamment l'encadrement, les capacités, la mobilité du personnel, la gestion des changements stratégiques et l'utilisation d'indicateurs et de données communs.

11. La Présidente a indiqué que le Groupe pour le développement souhaitait que l'examen quadriennal de 2016 ait une visée stratégique et serve de cadre stratégique pour l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, une grande place devant être accordée à la réalisation des objectifs et à la mesure et au suivi des résultats aux fins de l'exécution du Programme 2030. Elle a fait observer que le financement influait considérablement sur le fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement et que les États Membres pouvaient inciter les entités du système à travailler de façon collaborative et transversale en mettant en place des mécanismes de financement commun.

12. En ce qui concerne le financement du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, la Présidente a remercié les chefs de secrétariat des 12 entités membres du Groupe qui ont versé en 2016 l'intégralité de leur contribution prévue au titre de l'accord de partage des coûts. Cinq autres entités membres ont versé des montants réduits. La Présidente a fait observer que les contributions à la charge des entités du Secrétariat de l'ONU, dont le montant total s'élevait à 6,5 millions de dollars par an, n'avaient pas encore été approuvées par la Cinquième Commission, ce qui signifiait que ces entités n'allaient pas participer au financement des coûts pour la troisième année consécutive. La proposition concernant la contribution à verser par le Secrétariat pour 2017 serait de nouveau examinée par la Cinquième Commission à l'automne et, si elle était rejetée, le Groupe se verrait dans l'obligation de réclamer séparément à chaque entité du Secrétariat membre du Groupe le paiement de sa contribution. À moins que le déficit de financement pour l'exercice biennal 2016-2017 ne soit comblé, le Groupe devrait réduire son soutien aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies au moment même où l'on attendait du système des Nations Unies pour le développement qu'il fournisse un appui plus intégré que jamais à l'exécution du Programme 2030.

**13. Le Conseil des chefs de secrétariat a pris note des résultats obtenus et des activités menées par le Groupe des Nations Unies pour le développement et adopté le rapport du Groupe sur la réunion tenue le 19 février 2016.**

## **B. Comité de haut niveau sur la gestion**

14. La Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion a présenté le rapport de la trente et unième session du Comité, organisée conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne les 22 et 23 mars 2016, ainsi que le document figurant en annexe du rapport, intitulé « Comité de haut niveau sur la gestion : résultats stratégiques pour 2013-2016 ».

15. La Présidente du Comité a souligné que, le Programme 2030 exigeant des organismes des Nations Unies qu'ils abandonnent leur fonctionnement cloisonné et fragmenté pour créer des synergies et des partenariats, le système des Nations Unies devait regrouper ses forces et renforcer son intégration dans tous les domaines, notamment dans le domaine opérationnel, l'infrastructure opérationnelle étant la pierre angulaire de la collaboration.

16. La Présidente a résumé les principaux apports du Comité aux activités de modernisation, d'innovation et de renforcement de l'efficacité du système des Nations Unies, présentés dans le document « Résultats stratégiques pour 2013-2016 », et exposé les grandes priorités inscrites au programme de travail du Comité pour la prochaine période figurant dans la section intitulée « Perspectives d'avenir ».

17. En ce qui concerne l'efficacité opérationnelle et les nouveaux modèles de fonctionnement, la Présidente a souligné que, dans une période de compétition accrue pour les ressources, les organisations devaient trouver de nouveaux moyens d'optimiser les crédits qui leur étaient affectés et renforcer la qualité, l'efficacité et la rentabilité de leurs services d'appui. Elle a fait observer que le système des Nations Unies, en donnant suite aux prescriptions de l'examen quadriennal, avait

accompli d'importants progrès pour répondre aux nombreux impératifs opérationnels nécessaires à l'exécution du Programme 2030.

18. En particulier, le système des Nations Unies avait progressivement adopté des modèles de prestation de services centralisés et appliqué plusieurs principes d'action pour améliorer et regrouper ses services dans les domaines des achats, de la gestion financière, de l'informatique et des communications et des ressources humaines, principes dont le Comité avait assuré l'élaboration et la bonne mise en œuvre. De nombreuses organisations avaient fait fond sur ces initiatives novatrices, les intégrant à leur propre modèle de prestation de services.

19. Le système des Nations Unies devait mener à l'avenir les changements pratiques et culturels indispensables à la réalisation d'un programme à vocation universelle, en adoptant des solutions organisationnelles innovantes et durables. Il devait notamment s'employer en priorité à généraliser les nouveaux modèles de prestation de services et les principes d'action élaborés collectivement par les membres du Comité.

20. Ces initiatives devront être menées en parallèle et en pleine coordination avec les efforts déployés par le Groupe des Nations Unies pour le développement en vue d'harmoniser les activités à l'échelon des pays, venant alimenter les prochains débats du Conseil économique et social consacrés à l'examen quadriennal dont les conclusions viendront à terme les orienter.

21. La Présidente a rappelé que le Comité avait œuvré avec davantage encore de détermination au renforcement du personnel des Nations Unies, un objectif fondamental indispensable à la réalisation du Programme 2030. Lors de l'adoption en décembre 2015 du nouveau régime commun des Nations Unies, qui fixe les traitements, indemnités et autres prestations accordés aux fonctionnaires recrutés sur le plan international, l'Assemblée générale avait tenu compte de toutes les suggestions formulées par le Conseil dans sa Déclaration relative à l'examen par la Commission de la fonction publique internationale de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun, un document établi par le Comité et approuvé par le Conseil en novembre 2015. Exemple de collaboration concrète, ce résultat montrait qu'une action collective du système des Nations Unies, menée tant aux niveaux administratif que politique, pouvait apporter de vrais changements.

22. La nouvelle grille unifiée des traitements était plus transparente et équitable, la rémunération étant désormais fondée uniquement sur les fonctions exercées par le fonctionnaire et non plus également sur sa situation de famille. La possibilité de sommes forfaitaires et la rationalisation de certaines indemnités contribuaient à simplifier le régime et permettaient de réduire et de mieux prédire les coûts.

23. Parallèlement, le nouvel système de rémunération et d'avantages améliorait les mesures d'incitation dont disposaient les organisations pour affecter les fonctionnaires dans des lieux classés difficiles, favorisait la mobilité géographique et interorganisationnelle et prévoyait des prestations en faveur des parents célibataires afin de faciliter le recrutement et la rétention du personnel, notamment féminin.

24. À l'avenir, le système des Nations Unies devait être à même d'attirer et de retenir des fonctionnaires internationaux hautement qualifiés, aptes à traiter de questions transversales de plus en plus complexes nécessitant des solutions

multisectorielles. Il lui fallait des dirigeants très attachés à l'unité d'action des Nations Unies, capables de travailler avec aisance dans différents domaines (développement, action humanitaire, droits de l'homme, paix et sécurité), faisant appliquer l'initiative « Les droits de l'homme avant tout » avec courage et diplomatie et dotés du talent nécessaire pour nouer des partenariats multipartites.

25. S'inspirant des initiatives en cours, le Comité devra donc se consacrer à l'élaboration et à la mise en place des éléments nécessaires à la création d'un corps mondial de fonctionnaires des Nations Unies, y compris les mécanismes permettant la mobilité et le brassage des compétences entre toutes les organisations ainsi que l'intégration des spécialisations, des savoir-faire et des moyens de formation à l'échelle de l'ensemble du système.

26. La Présidente s'est également félicitée du prochain examen par la Commission de la fonction publique internationale des questions relatives aux agents des services généraux et des administrateurs recrutés sur le plan national et a dit sa volonté de collaborer avec la Commission durant ses travaux. Cette étude devrait déboucher sur l'élaboration d'outils adaptés et souples permettant à chaque organisation d'accomplir les tâches qui lui revenaient dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 d'une façon souple, économique et efficace.

27. Soulignant que les attaques répétées contre les Nations Unies à travers le monde mettaient en évidence l'obligation qu'avaient les organisations de renforcer la sûreté et la sécurité de leurs fonctionnaires, la Présidente a indiqué au Conseil que le Comité examinait cette question en toute priorité, l'objectif étant que le système des Nations Unies puisse continuer d'exécuter ses missions tout en veillant à préserver l'intégrité physique et psychologique de son personnel.

28. La Présidente a souligné aussi que le Comité avait également pour mission stratégique d'apporter un appui à la bonne exécution des programmes au niveau des pays. De concert avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Comité avait consacré des efforts et des ressources considérables à aider les équipes de pays à être « unies dans l'action », ayant notamment permis l'élaboration et la bonne mise en œuvre du volet « Unis dans l'exécution » prévu aux instructions standards.

29. La Présidente a indiqué que les organisations du système des Nations Unies avaient au cours des dernières années fait des progrès considérables en matière de contrôle, de réduction des risques, de transparence et de responsabilité. Faisant fond sur les résultats obtenus, le Comité s'était employé à renforcer les outils dont disposaient les organisations pour moderniser et améliorer leurs dispositifs de contrôle, le but étant de rationaliser la fonction de contrôle, cerner les principaux risques et assurer une meilleure affectation des ressources internes. Cela était passé principalement par l'adoption de normes internationalement reconnues, telles les Normes comptables internationales pour le secteur public, grâce auxquelles les activités du système de Nations Unies avaient gagné en crédibilité et en légitimité.

30. Dans le cadre de ses travaux consacrés à la gestion des risques et aux dispositifs de contrôle, le Comité s'était employé à renforcer les mesures prises par le système des Nations Unies pour combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles, sensibiliser les fonctionnaires à leurs obligations en la matière et développer une culture de la responsabilité.

31. À cet égard, un groupe stratégique dirigé par le Département de l'appui aux missions avait été créé pour élaborer et généraliser des démarches coordonnées de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les activités des organisations du système des Nations Unies.

32. Enfin, la Présidente a rappelé que le Comité était déterminé à apporter son appui pour permettre, ainsi qu'il était demandé dans le Programme 2030, de disposer en temps utile de données ventilées de qualité, qui soient facilement accessibles et fiables, afin de garantir qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte du développement durable.

33. Dans ce domaine, le Comité avait, le 31 mars 2016, mis en service le catalogue de données du système des Nations Unies, afin de permettre au public et aux principales parties prenantes de consulter librement les données du système des Nations Unies, de promouvoir l'ouverture des données entre organisations et de mieux asseoir les procédures d'analyse et de prise de décisions du système. Le catalogue des données constituait une première étape importante dans l'établissement d'un « système des Nations Unies numérique » que le Secrétaire général appelait de ses vœux.

34. Dans tous ses travaux, le Comité s'était pleinement attaché à donner corps à l'action opérationnelle cohérente, coordonnée et unie qu'ambitionnait le Programme 2030, ouvrant la voie à des approches novatrices pour que le système des Nations Unies soit en mesure de répondre aux évolutions du monde et adopte d'importantes innovations techniques et programmatiques.

**35. Le Conseil des chefs de secrétariat a pris note des progrès accomplis et adopté le rapport du Comité de haut niveau sur la gestion sur les travaux de sa trente-et-unième session, y compris le document « Résultats stratégiques pour 2013-2016 ».**

### **C. Comité de haut niveau sur les programmes**

36. Le Président du Comité de haut niveau sur les programmes a présenté le rapport du Comité sur les travaux de sa trente et unième session, qui s'est tenue au siège de l'Organisation météorologique mondiale à Genève les 8 et 9 mars 2016.

37. Le Président du Comité a commencé par rappeler que, dans les années récentes, le Comité avait consacré une grande part de ses travaux à préparer le système des Nations Unies à l'exécution du Programme 2030, du point de vue de la coordination des stratégies et des politiques, notant à cet égard que des progrès importants avaient déjà été faits dans l'examen des conséquences des principaux volets du nouveau programme sur les activités du système. Il a réaffirmé que le Comité était déterminé à continuer d'aider le Conseil à fournir des orientations stratégiques et politiques à l'ensemble du système et à développer les capacités et les compétences dont ce dernier avait besoin pour prêter un appui efficace à la réalisation des objectifs de développement durable.

38. Le Président a indiqué que le Comité s'était intéressé en particulier au caractère indissociable et indivisible des objectifs de développement durable, qui imposait au système des Nations Unies d'être plus cohérent et de mieux se coordonner aux niveaux stratégique et politique. Le système devait cesser de cloisonner ses activités, un mode de fonctionnement qu'il avait eu tendance à

privilégier et qui s'avérait de plus en plus obsolète et inefficace, et se doter d'une vision, de normes et de politiques communes pour gagner en cohérence et en unité. Chargé d'une mission transversale et stratégique, le Comité avait un rôle unique à jouer dans la promotion d'une plus grande imbrication des activités liées au développement, aux droits de l'homme, à l'action humanitaire et à la paix et la sécurité.

39. Dans le cadre de cette thématique d'ensemble, le Comité s'était consacré à deux grands objectifs lors des débats de sa dernière session. En premier lieu, il s'était donné pour tâche de renforcer la cohérence et la coordination des politiques menées à l'échelle du système à l'appui des nouveaux cadres mondiaux, en préparation des grandes conférences internationales, ou comme suite à celles-ci. À cette fin, il avait élaboré des textes portant sur l'urbanisation, la réduction des risques de catastrophe et les changements climatiques, devant être soumis à l'approbation du Conseil.

40. En ce qui concerne l'urbanisation, la Commission avait élaboré, à titre de contribution à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable devant se tenir à Quito en octobre 2016, un texte précisant la façon dont le système des Nations Unies concevait l'urbanisation durable, ainsi qu'une déclaration du Conseil devant être prononcée à la Conférence. Après avoir indiqué que le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) allait commenter ces deux documents plus tard dans la journée, le Président a souligné que l'un et l'autre visaient à défendre une nouvelle conception dynamique de l'urbanisation, qui soit universelle, susceptible d'être adaptée aux différents contextes nationaux et fondée sur les principales difficultés et gageures auxquelles faisaient face tous les pays dans ce domaine.

41. En ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe, le Comité avait établi, comme suite à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe tenue à Sendai (Japon) en mars 2015, une version révisée du plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience. Ce plan révisé visait à mobiliser le système des Nations Unies en faveur du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, dans le cadre plus large des efforts déployés par le système pour mettre en œuvre du Programme 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

42. En ce qui concerne les changements climatiques, le Comité avait élaboré, comme suite à l'Accord de Paris, un ensemble de principes fondamentaux communs régissant la démarche et l'action du système des Nations Unies face aux changements climatiques, afin d'orienter l'appui collectif que devrait apporter le système des Nations Unies à la lutte contre les changements climatiques, également dans le cadre du Programme 2030. Ce texte se voulait une contribution importante aux travaux menés par les trois sous-secrétaires généraux chargés du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, auxquels le Comité avait confié le soin d'établir un projet de plan de travail en vue de l'élaboration éventuelle d'une stratégie globale dans ce domaine.

43. Ayant mené à bonne fin la rédaction des textes susmentionnés, les groupes de travail créés par le Comité pour traiter de ces questions s'étaient acquittés de leur mission avec succès.

44. En deuxième lieu, le Comité avait pris des initiatives en vue de renforcer la capacité du système des Nations Unies à donner effet au caractère universel, indissociable et indivisible du Programme 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable. Constatant que cela devait passer par l'adoption d'une approche réellement cohérente à l'échelle du système, qui dépasse le cloisonnement entre les différentes composantes des Nations Unies, le Comité avait retenu deux sujets qui, bien que distincts, étaient étroitement liés – les inégalités et la discrimination d'une part, et la prévention des conflits et la consolidation de la paix de l'autre – afin de les intégrer dans toutes les activités du système des Nations Unies, ainsi que les objectifs y afférents, et de les traiter dans une perspective transversale, de façon à ce qu'il n'y ait aucun laissé-pour-compte du développement durable, ainsi que l'exigeait le Programme 2030.

45. Le Comité avait préparé deux déclarations de principe sur ces deux sujets aux fins d'adoption par le Conseil. Son ambition était que chaque déclaration soit un nouveau texte de base définissant les orientations stratégiques et politiques de l'ensemble du système des Nations Unies, que s'engageraient à appliquer ses plus hauts dirigeants. La déclaration du Conseil sur l'égalité et la non-discrimination consacrait ainsi la volonté du système des Nations Unies de placer l'élimination de la discrimination et la réduction des inégalités au cœur de son action en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. La déclaration sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix rappelait que la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, sans lesquelles les objectifs de développement durable ne pourraient être atteints, étaient un but commun à l'ensemble des organismes des Nations Unies et qu'il leur incombait à tous d'y œuvrer.

46. Le Comité avait également tenu un vif débat sur les principes communs du Conseil régissant l'appui apporté par le système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable. De concert avec le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Comité soumettait à l'approbation du Conseil le texte de ces principes communs, auxquels il avait souscrit et à la réalisation desquels il était fermement résolu à prêter son dû concours.

47. Sans s'arrêter sur les débats du Comité, dont la teneur serait communiquée plus tard dans la journée, le Président a toutefois indiqué que le Comité avait souligné avec force que, si ces principes communs étaient clairs dans l'abstrait, leur mise en application devrait l'être tout aussi. Le Comité avait ainsi estimé qu'il pourrait faire œuvre utile en continuant d'analyser les implications de ces principes communs et en déterminant les moyens de les concrétiser dans des politiques et des stratégies pragmatiques et axées sur les résultats.

48. À cet égard, le Président a souligné combien il importait de lier les activités menées aux niveaux stratégique, opérationnel et administratif. Il a indiqué notamment qu'il fallait continuer de veiller à ce que le Comité et le Groupe des Nations Unies pour le développement rapprochent et coordonnent leurs travaux, le Comité se chargeant d'assurer la cohérence, à l'échelle du système, des stratégies et des politiques portant sur des questions mondiales d'intérêt commun, le Groupe veillant à les mettre en œuvre au niveau des pays par l'élaboration de directives et d'instruments à l'intention des équipes de pays des Nations Unies.

49. En conclusion, le Président (Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement) a dit l'honneur et le privilège qu'il avait

eus de présider le Comité tout au long d'une période difficile mais exaltante. Il avait été particulièrement frappé par la capacité et la volonté qu'avait eues le Comité de s'attaquer à des questions complexes du point de vue de l'ensemble du système et dans le souci d'agir dans l'unité et aux fins communes les plus hautes.

50. Son mandat à la tête du Comité touchant à sa fin, M. Steiner a exprimé l'espoir que le Conseil continuerait de s'appuyer sur cet organe remarquable, soulignant notamment ce qui constituaient selon lui ses principaux atouts : la mission unique qui lui était confiée, en tant que centre de réflexion du système des Nations Unies, de penser « avec une longueur d'avance », c'est-à-dire en anticipant les défis que le système aurait à relever; la volonté et la capacité de penser collectivement et dans l'unité; enfin, le rôle crucial qu'il jouait en assurant le lien entre le niveau politique et le niveau opérationnel et en promouvant des normes et des principes universels tant à l'échelon international qu'à l'échelon des pays.

**51. Le Conseil des chefs de secrétariat a remercié le Président du Comité de haut niveau sur les programmes de son exposé et de ses réflexions sur l'apport irremplaçable du Comité et s'est associé à l'hommage chaleureux et sincère rendu par le Secrétaire général à la façon exemplaire dont M. Steiner avait présidé et conduit le Comité au cours des dernières années.**

**52. Le Conseil des chefs de secrétariat a adopté le rapport du Comité sur sa trente et unième session, notamment :**

**a) Le texte intitulé « Urbanisation et développement durable : contribution du système des Nations Unies à un nouveau programme pour les villes » (CEB/2016/4, annexe III);**

**b) La déclaration commune du Conseil des chefs de secrétariat à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) (CEB/2016/4, annexe IV);**

**c) Le plan d'action révisé des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience : Vers une conception intégrée du développement durable tenant compte des risques (CEB/2016/4, annexe V);**

**d) Les principes fondamentaux communs régissant la démarche et l'action du système des Nations Unies face aux changements climatiques (CEB/2016/4, annexe VI);**

**e) La déclaration d'engagement du Conseil des chefs de secrétariat : Placer la lutte contre les inégalités et la discrimination au cœur de l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (CEB/2016/4, annexe VII);**

**f) La déclaration d'engagement du Conseil des chefs de secrétariat : Coordonner l'action du système des Nations Unies en faveur de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix et l'inscrire dans le cadre du Programme de développement durable à l'Horizon 2030 (CEB/2016/4, annexe VIII).**

### III Questions intéressant l'ensemble du système

#### A. Sommet mondial sur l'action humanitaire

53. Dans ses observations liminaires consacrées au Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui doit se tenir à Istanbul (Turquie) les 23 et 24 mai 2016, le Secrétaire général a souligné l'immense défi que représentaient pour la communauté internationale et le système des Nations Unies les 125 millions de personnes qui ont aujourd'hui besoin d'une aide humanitaire et les 60 millions de réfugiés et de migrants parmi eux. Tout en reconnaissant le problème que posait le faible taux de réponse aux appels de fonds lancés par les organismes des Nations Unies, il a fait remarquer que le Sommet n'était pas une conférence d'annonces de contributions mais un moyen de faire prendre conscience du fait que la responsabilité de répondre aux crises humanitaires devait être partagée entre tous et de susciter la volonté politique des dirigeants du monde entier d'assumer cette responsabilité. Il a souligné que les questions humanitaires et les questions de développement, ainsi que celles ayant trait aux changements climatiques étaient étroitement liées et a demandé à ce que ces questions soient examinées de manière globale, ce qui était l'objectif du Sommet mondial sur l'action humanitaire. Le fait que toutes les organisations non gouvernementales ne semblaient pas partager cette approche inclusive, qui dépassait le clivage traditionnel entre développement et aide humanitaire, était décevant et regrettable.

54. Afin de donner un cadre au débat, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, qui a animé la séance, a remercié les membres du système des Nations Unies pour l'appui apporté à la préparation du Sommet mondial sur l'action humanitaire. Il a rappelé aux membres du Conseil que le Sommet avait été l'occasion de présenter la vision du Secrétaire général sur les moyens de mieux aider les personnes victimes de catastrophes naturelles, de conflits et de crises prolongées. Les préparatifs ont pris appui sur le rapport du Secrétaire général intitulé « Une seule humanité, des responsabilités partagées » (A/70/709), qui énonce cinq responsabilités fondamentales pour mieux aider ceux qui en ont besoin à long terme : prévenir et faire cesser les conflits, faire respecter les normes et les règles de l'action humanitaire, ne laisser personne de côté, mettre fin au dénuement et investir dans l'humanité. Le Secrétaire général adjoint a également remercié le Groupe de haut niveau sur le financement de l'action humanitaire pour son rapport intitulé « Too important to fail: addressing the humanitarian financing gap », qui a contribué aux préparatifs. Avant d'ouvrir le débat, il a déclaré qu'il espérait que le système des Nations Unies s'engage pleinement en faveur de cette nouvelle méthode de travail qui faisait le lien entre développement et aide humanitaire et manifeste ainsi de son aptitude à s'adapter aux besoins futurs.

55. Au cours du débat qui a suivi, les membres du Conseil ont soutenu unanimement le Sommet mondial sur l'action humanitaire. De nombreux chefs de secrétariat ont remercié le Secrétaire général pour l'esprit d'initiative dont il a fait preuve en convoquant ce sommet et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour son engagement et le rôle de premier plan joué dans le cadre des préparatifs. De nombreux membres du Conseil ont confirmé leur participation au Sommet mondial sur l'action humanitaire. Les chefs de secrétariat ont largement partagé le point de vue selon lequel le Programme de développement durable à

l'horizon 2030, dans lequel les États Membres s'étaient engagés à ne laisser personne de côté et à aider les plus défavorisés, avait confié au Secrétaire général la mission de parler au nom des populations qui en ont le plus besoin et donc de convoquer le Sommet mondial sur l'action humanitaire.

56. Les membres du Conseil ont estimé que le Sommet mondial sur l'action humanitaire était l'occasion de promouvoir de nouveaux modes de collaboration sur chacun des trois piliers de l'Organisation des Nations Unies. Il a été reconnu que la question humanitaire, la question du développement et celles de la paix et de la sécurité étaient étroitement liées et devaient être abordées de manière globale afin d'atteindre l'objectif commun, à savoir le relèvement durable après une crise humanitaire. Soulignant que les principes et normes humanitaires devaient rester au cœur des activités de l'ONU dans les situations de crise, les membres du Conseil ont reconnu dans le même temps que les causes des situations d'urgence humanitaires étaient souvent politiques et liées au développement. Les chefs de secrétariat ont donné des exemples montrant comment des questions qui n'étaient traditionnellement pas associées à l'action humanitaire comme les changements climatiques, l'économie, l'éducation, les marchés du travail, l'urbanisation ou le bien-être des femmes et des filles étaient des facteurs qui jouaient un rôle important pour faire face de manière globale à une crise humanitaire.

57. Il a été généralement convenu que, dans le cadre de cette nouvelle méthode de travail, il était crucial pour les entités du système des Nations Unies de ne plus travailler en vase clos sur chacun des piliers, de collaborer horizontalement et de cumuler leurs avantages comparatifs, afin de tirer le meilleur parti de leurs capacités collectives. Les membres du Conseil ont largement reconnu qu'une réorientation stratégique était nécessaire pour passer des interventions humanitaires à la recherche de solutions globales à long terme permettant de s'attaquer aux causes profondes des crises. Les chefs de secrétariat sont convenus que la prévention des crises, la préparation aux crises et la capacité de résistance aux crises n'avaient pas reçu l'attention voulue et, par conséquent, méritaient une attention particulière.

58. Notant que l'écart entre les ressources disponibles et les besoins humanitaires était plus grand que jamais, le Conseil a reconnu l'énorme défi que représentait le financement de l'action humanitaire pour la communauté internationale. Plusieurs membres du Conseil ont noté qu'il fallait lancer davantage d'appels de fonds conjoints en faveur de tous les piliers, et il a été noté que des signes encourageants laissaient penser que les partenaires de financement approuveraient ce type d'actions concertées. Le système des Nations Unies devrait en outre faire valoir auprès des donateurs que les investissements à long terme étaient d'une importance cruciale et seraient maintes fois rentabilisés. Il a été fait remarquer que le système des Nations Unies, pour sa part, avait l'obligation d'évoluer vers une planification mieux concertée et à plus long terme afin d'obtenir des résultats durables au regard des objectifs communs.

59. Reconnaissant que le Sommet mondial sur l'action humanitaire offrait une excellente occasion d'appeler l'attention de l'ensemble de la communauté internationale sur le sort des personnes ayant vécu une situation d'urgence et de galvaniser l'appui, plusieurs membres du Conseil ont insisté sur l'importance de la communication. Il a été souligné qu'il fallait envoyer un message clair, à savoir que le système des Nations Unies était prêt à mener des activités transcendant ses piliers

et qu'outre les moyens de communication traditionnels, les médias sociaux étaient indispensables pour atteindre le plus grand nombre de personnes possible.

60. En conclusion, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a félicité le Conseil d'avoir réaffirmé son engagement et sa détermination à mieux servir les personnes qui en ont besoin. Le Secrétaire général a remercié les membres du Conseil pour leur appui au Sommet mondial sur l'action humanitaire et leur engagement en faveur de nouveaux modes de collaboration à l'échelle du système au-delà des piliers, afin de faire face aux crises humanitaires.

**61. Le Conseil a appuyé unanimement le Sommet mondial pour l'action humanitaire, et de nombreux chefs de secrétariat ont confirmé leur participation à ce sommet qui se tiendra à Istanbul. Celui-ci, a-t-on estimé, serait l'occasion pour le système des Nations Unies de ne plus travailler en vase clos sur chacun des piliers et de promouvoir de nouvelles méthodes de travail collaboratives et globales reposant sur une approche systémique.**

## **B. Appui du système des Nations Unies en faveur de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

62. Le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail a animé la séance. Dans ses observations liminaires, il a rappelé que le Conseil avait longuement délibéré sur le programme de développement pour l'après-2015 pendant plusieurs sessions. À la deuxième session ordinaire du Conseil en 2015, le Secrétaire général avait demandé aux chefs de secrétariat de s'engager et d'engager leurs organisations à collaborer en tant que système et en partenariat pour appuyer l'exécution du Programme 2030, adopté par les États Membres en septembre 2015. Il avait également demandé aux comités de haut niveau du Conseil de travailler ensemble pour établir une série de principes, portant sur les aspects stratégiques, opérationnels et administratifs des activités du système des Nations Unies, afin d'encadrer l'appui apporté par le système des Nations Unies à la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable.

63. L'animateur a présenté au Conseil pour approbation le projet de principes communs régissant l'appui apporté par le système des Nations Unies à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Les 11 principes communs proposés donnent corps à de nombreuses idées et idéaux, établissent des priorités et déterminent en substance les domaines dans lesquels le système des Nations Unies devrait adopter d'autres méthodes de travail pour appuyer le Programme 2030. Ils tirent parti des importantes contributions apportées par le Groupe des Nations Unies pour le développement et les comités de haut niveau aux débats sur les préparatifs du système des Nations Unies pour l'après-2015. L'animateur a fait observer que la proposition avait été présentée au début d'un processus de 15 ans et qu'il était prévu que les principes communs évoluent au fil du temps parallèlement au Programme 2030 lui-même. Il a également appelé l'attention sur l'additif aux principes communs qui donnait corps à un certain nombre d'observations et de suggestions faites par les comités de haut niveau lors de leurs délibérations sur le projet.

64. L'animateur a mis en relief l'idée selon laquelle « l'ensemble du système est plus grand que la somme de ses parties ». Cette aspiration faisait l'objet d'un large

consensus au sein du système des Nations Unies, mais pour la concrétiser il fallait déployer des efforts concertés. Les principes communs se renforçaient mutuellement : comme pour les objectifs de développement durable, les progrès réalisés dans certains domaines seraient utiles pour promouvoir des progrès dans d'autres et les résultats cumulés permettraient de resserrer les liens à l'échelle du système. L'application des principes n'était pas une fin en soi, mais elle permettrait aux organisations – individuellement et collectivement – d'optimiser la contribution qu'apporte le système des Nations Unies pour transformer véritablement le développement durable. Pour conclure, l'animateur a invité les trois présidents à présenter l'avis de leur comité sur les principes communs.

65. La Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement a brièvement présenté les principes communs, qui donnaient des indications claires au système sur la collaboration nécessaire pour appuyer le nouveau programme de développement. Elle a réaffirmé que les membres du Conseil devraient se familiariser avec ces principes qui reflètent des valeurs auxquelles tous pouvaient adhérer. Elle a estimé qu'ils signalaient aux États Membres que le système des Nations Unies était déterminé à adapter ses méthodes de travail de façon à aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable. Étant donné qu'ils avaient été examinés par les trois comités de haut niveau, elle a espéré que les principes communs seraient approuvés par le Conseil.

66. La Présidente du Groupe pour le développement a indiqué que le système des Nations Unies avait déjà pris des mesures importantes pour promouvoir une approche concertée en vue d'aider les États Membres à mettre en œuvre le programme 2030, comme par exemple la stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques; les nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement; les procédures opérationnelles standard pour les pays qui adoptent l'initiative « Unis dans l'action »; et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement.

67. La Présidente du Groupe pour le développement a appelé l'attention sur trois des principes communs, soulignant que le premier principe encourageait les approches dirigées par les pays, basées sur des données factuelles et axées sur les résultats tandis que le deuxième principe qui visait à ne laisser personne de côté témoignait de l'engagement du système des Nations Unies en faveur de l'équité et de la dignité. En ce qui concerne le principe du financement spécial, elle a indiqué que les mécanismes de financement commun pouvaient aider les entités des Nations Unies à collaborer plus étroitement et à compléter les ressources mises à disposition par les différents organismes. Elle a demandé au Directeur exécutif adjoint chargé des politiques et des programmes d'ONU-Femmes de présenter le document établi par le Groupe pour le développement intitulé « The role of United Nations pooled financing mechanisms to deliver the 2030 Sustainable Development Agenda ».

68. Établi à la demande des directeurs du Groupe pour le développement, le document a été élaboré par une équipe spéciale regroupant 12 entités du système des Nations Unies. Il prend appui sur un certain nombre d'études et de rapports récents de l'ONU qui recommandaient d'avoir recours au financement commun pour compléter les ressources mises à disposition dans les domaines humanitaire, de la consolidation de la paix, du climat et du développement et soutenir la mise en œuvre intégrée du Programme 2030. Il a conclu que les instruments de financement commun pourraient servir au minimum cinq objectifs, à savoir : renforcer la

coordination et la cohérence; améliorer la gestion du risque; élargir la base des donateurs; financer un changement transformateur; éliminer les cloisonnements entre l'assistance humanitaire, le maintien de la paix et la sécurité et l'aide au développement.

69. Le document a évoqué deux inconvénients potentiels au financement commun : la concurrence et les coûts de transaction. Les données ont montré que le financement commun avait augmenté parallèlement à d'autres formes de financement et non pas à leur détriment. Il y a eu des cas avérés de concurrence entre différents fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, mais pas entre des fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et d'autres sources de financement de l'Organisation des Nations Unies. Les données n'ont pas non plus conforté les préoccupations exprimées quant aux coûts de transaction, sauf si les fonds étaient dotés de capitaux insuffisants, ce qui était le plus souvent le cas lorsqu'ils ne présentaient pas d'avantage comparatif ou qu'ils étaient mal conçus ou mal gérés. Il a donc été recommandé que les fonds communs complètent les instruments propres aux organismes et ne soient utilisés que s'ils ont une valeur ajoutée manifeste. Ainsi, le document a conclu que les avantages potentiels que présentaient les mécanismes de financement commun l'emportaient sur leurs inconvénients potentiels. Pour qu'il puisse tirer pleinement parti des avantages potentiels des fonds d'affectation spéciale, le système des Nations Unies devrait investir dans la formation du personnel chargé de concevoir et de gérer de tels fonds. Il a été suggéré que les directives de 2016 relatives aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement donnent des indications aux responsables quant aux différentes options de financement. Dans le document, il a également été recommandé de réaliser une étude de suivi pour déterminer quatre ou cinq mécanismes de financement commun susceptibles d'aider le système des Nations Unies à mettre en œuvre le Programme 2030 de manière intégrée.

70. La Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion a indiqué que le Comité avait accueilli avec satisfaction les principes communs en tant que points de référence pratiques et communs pour aider le système des Nations Unies à mettre en œuvre le Programme 2030 et en tant qu'instruments utiles de communication avec d'autres parties prenantes. Les membres du Comité se sont félicités du fait que les principes communs avaient adopté une approche intégrée et systémique, mettant l'accent sur la cohérence et la collaboration, comme le demandait le Programme 2030. Ils ont fait observer que leur application permettrait de renforcer la convergence entre les travaux des trois comités de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat. Dans ce contexte, il a été souligné qu'il importait d'aligner les fonctions de gestion sur les activités et objectifs programmatiques et opérationnels. Les membres du Comité ont estimé qu'il serait nécessaire d'établir un cadre de résultats; toutefois, il a été reconnu qu'il faudrait éviter un processus de présentation de rapports excessivement lourd. À cet égard, un consensus s'est dégagé autour de l'idée qu'il pourrait être utile de définir des indicateurs de succès pour chaque principe afin de suivre les changements de comportement et d'attitude.

71. Les membres du Comité ont ensuite indiqué qu'il faudrait élaborer des concepts qui sous-tendent les principes communs et établir rapidement des directives pratiques pour les rendre opérationnels. Le Comité a insisté sur le fait qu'il fallait élaborer un modèle de direction qui favorise l'esprit de collaboration et les compétences en la matière, et il a été fait remarquer que des efforts devraient être entrepris pour trouver des modalités de prestation de services véritablement

transformatrices. On s'est accordé à dire qu'il serait utile d'établir un lien clair entre les principes communs et la discussion actuellement menée dans le contexte humanitaire sur le « grand compromis » en matière d'efficacité. Pour concrétiser les principes communs, le Comité s'est engagé à promouvoir des normes plus élevées en matière de transparence et de responsabilité grâce à des normes internationales faisant autorité et au suivi rigoureux des indicateurs convenus. Il travaille activement à mettre en place des plates-formes de données ouvertes, à partager l'information budgétaire et financière et à renforcer les capacités de données de l'ONU, notamment le catalogue de données du système des Nations Unies, ainsi qu'à intégrer l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide dans tous les rapports financiers des organismes du système des Nations Unies. L'examen par le Comité de ses résultats stratégiques pour la période 2013-2016 a été l'occasion pour lui de tirer le meilleur parti des travaux déjà achevés et de redoubler d'efforts à l'avenir pour soutenir pleinement l'application des principes communs à l'appui du Programme 2030.

72. Le Président du Comité de haut niveau sur les programmes a évoqué les réflexions du Comité sur l'orientation à donner à ses travaux pour appuyer les principes communs, lesquels ont bénéficié d'un large soutien. Les principes communs traduisaient un esprit de collaboration qui était indispensable pour la mise en œuvre effective du Programme 2030. Le Comité a souligné que les atouts du système des Nations Unies étaient sa diversité et son expertise. Un programme intégré n'avait pas nécessairement besoin d'institutions intégrées ni n'exigeait que toutes les entités travaillent ensemble en permanence dans tous les domaines. Au contraire, il était nécessaire de déterminer les cas où l'intégration était une condition préalable au succès et où une démarche plus coordonnée pourrait être efficace. Pour tirer parti des connaissances et des compétences de manière coordonnée, le Comité a noté que l'on pourrait envisager de désigner un organisme (ou plusieurs) en tant que chef de file pour promouvoir chacun des objectifs de développement durable. Une telle démarche permettrait de renforcer la cohérence et les effets de synergie, de favoriser des échanges enrichissants et d'appliquer le principe de responsabilité dans le cadre de l'exécution du programme à l'échelle du système.

73. Puis, les membres du Comité ont souligné qu'il fallait recenser les voies et les moyens de rendre les principes communs opérationnels. Ils ont également jugé intéressant d'examiner plus avant la notion d'universalité et ses incidences pratiques. La gestion des risques et la prévention étaient également des questions qui appelaient un examen plus approfondi. Le Comité était déjà convenu d'approfondir son analyse des risques, de la prévention et de la résilience et d'élaborer un cadre qui permette de renforcer la cohérence de l'action. Pour appliquer le principe de responsabilité dans la réalisation des principes communs, il a estimé qu'il serait utile de définir un ensemble d'indicateurs clairs permettant de mesurer les progrès au regard de chacun des principes communs.

74. Prenant ensuite la parole en sa qualité de Président du Groupe de gestion de l'environnement, M. Steiner a présenté le cadre systémique des stratégies sur l'environnement, élaboré par le Groupe au cours d'un processus de consultations interinstitutions intense et collaboratif, conformément au mandat qui lui avait été confié dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe), ainsi dans une résolution de la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Il a invité le Secrétaire

général et les membres du Conseil des chefs de secrétariat à faciliter une large adhésion à ce cadre, qui serait présenté à la deuxième session de l'Assemblée pour l'environnement, en mai 2016.

75. Le cadre avait pour objet de fournir une approche souple permettant d'accroître les effets de synergie, la collaboration et la cohérence en ce qui concerne l'action du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement, qui constitue une partie intégrante et importante du développement durable. Il ne cherchait pas à imposer une stratégie unique aux organismes ni ne leur demandait de modifier les activités menées dans le domaine de l'environnement; au lieu de cela, il prévoyait que le secrétariat du Groupe de gestion de l'environnement recueille et présente des informations sur les contributions que les organismes apportaient sur les plans organisationnel, stratégique, programmatique et opérationnel à l'exécution du Programme 2030. Ainsi, il permettrait de recenser les possibilités de collaboration, en regroupant ou en renforçant des initiatives et en créant des partenariats pertinents. L'analyse de ces contributions pourrait aussi permettre de déterminer des lacunes dans l'appui fourni par le système des Nations Unies au volet environnemental du Programme 2030. Il était prévu de soumettre un rapport d'activité annuel aux responsables du Groupe de gestion de l'environnement ainsi qu'à d'autres instances interinstitutions et intergouvernementales, et d'examiner périodiquement le cadre.

76. Après avoir entendu les déclarations des présidents des trois comités de haut niveau, l'animateur a fait remarquer que le Conseil devrait être encouragé par le nombre de progrès tangibles déjà accomplis par les comités, ce qui montrait clairement que le Conseil et ses mécanismes subsidiaires avaient rapidement mis le système dans une position qui lui permettait de répondre au mieux aux objectifs de développement durable. Le Conseil a encouragé les présidents à continuer de diriger les travaux de leur comité de façon à concrétiser les principes communs dans l'ensemble du système. L'animateur a ensuite invité plusieurs orateurs à prendre la parole.

77. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a évoqué les liens qui existaient entre la prochaine Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et les objectifs de développement durable. Il était prévu de conclure un accord sur le document final de la Conférence lors de la troisième réunion du comité préparatoire qui doit se tenir du 25 au 27 juillet 2016, à Surabaya (Indonésie). L'urbanisation est fermement ancrée dans les objectifs de développement durable avec un objectif spécifique (objectif 11 concernant les villes et les communautés durables) et était liée à d'autres objectifs. Habitat III s'appuiera sur d'autres processus intergouvernementaux, notamment le Programme 2030, la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Directeur exécutif a également noté qu'elle examinera les synergies avec l'action humanitaire et la migration. Avant de conclure, il a indiqué que les liens entre l'urbanisation et le développement étaient de plus en plus largement reconnus.

78. Le Président d'ONU-Eau a réaffirmé que le mécanisme interinstitutions consacrait le principe selon lequel « le tout est plus que la somme de ses parties ». Il

a noté que la dynamique particulière qui animait les questions liées à l'eau était due à deux facteurs: le haut niveau d'engagement des États membres en faveur de l'eau et de l'assainissement qui se manifestait dans l'objectif de développement durable 6 (eau potable et assainissement), et la création récente au niveau des chefs d'État du Groupe de haut niveau sur l'eau. En prévision du Forum politique de haut niveau du Conseil économique et social, ONU-Eau s'est employé à aider les États Membres à mettre en œuvre, suivre et examiner l'objectif 6, notamment grâce à des contributions et des services techniques intégrés. Le Président d'ONU-Eau a donné un aperçu des événements et des activités de sensibilisation récents et à venir concernant les travaux du mécanisme interinstitutions. En particulier, il a noté qu'en consacrant la Journée mondiale de l'eau à la problématique de l'eau et des emplois, cela avait permis d'élargir le débat sur l'eau et l'assainissement pour y inclure la croissance économique, le renforcement des capacités et l'accès sur le lieu de travail et était également un bon exemple d'une démarche systémique et transversale pour encadrer la mise en œuvre tout en luttant contre les inégalités et la discrimination.

79. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a complété la déclaration faite par le Président d'ONU-Eau en donnant des informations sur le nouveau Groupe de haut niveau à durée limitée sur l'eau, créé conjointement par l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale, l'objectif étant d'inciter à prendre des mesures pour atteindre l'objectif de développement durable 6 et de promouvoir les efforts visant à mobiliser des ressources financières et à développer les investissements en faveur de l'eau et de l'assainissement. Le Groupe de haut niveau procédera à une analyse fondée sur des données factuelles et reposant sur des droits des propositions et recommandations visant à promouvoir l'objectif 6 et ses cibles.

80. Le Secrétaire général adjoint a également fourni au Comité certaines informations sur les processus intergouvernementaux qui continuaient d'influer sur l'exécution du Programme 2030. À sa session de 2016, le Forum politique de haut niveau devrait assumer pleinement le rôle central qu'il joue dans la supervision d'un réseau de processus d'examen et de suivi au niveau mondial, comme le prévoit le Programme 2030. Les 17 objectifs de développement durable pourraient être examinés dans le cadre du thème « Ne pas faire de laissés-pour-compte ». La session inaugurale du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement s'est tenue du 18 au 20 avril 2016. Le document final a notamment mis l'accent sur le lien qui existait entre le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme 2030 et a approuvé les conclusions du premier rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement.

81. Les consultations entre les États Membres sur le suivi et l'examen du Programme 2030 sont en cours, et un avant-projet de résolution devrait être élaboré début mai. Les États Membres ont également examiné les thèmes pour les sessions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendront en 2017, 2018 et 2019. En mars, la Commission de statistique est convenue d'un cadre mondial d'indicateurs (qui comprend notamment 230 indicateurs proposés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable) en vue de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs. Le cadre devrait être approuvé par le Conseil à sa réunion de coordination et de gestion qui doit se tenir le 1<sup>er</sup> juin 2016. Une procédure appropriée pour l'examen méthodologique des indicateurs, y

compris des mécanismes d'approbation des révisions ou des remplacements nécessaires et la mise au point de mécanismes mondiaux de communication de l'information, sera élaborée et présentée en mars 2017.

82. Le Secrétaire général adjoint a également fourni des informations à jour sur le dialogue du Conseil économique et social relatif au positionnement à long terme du système de développement des Nations Unies, qui étudie notamment les moyens de renforcer le caractère systémique du système de développement des Nations Unies en vue de répondre aux exigences du Programme 2030. Ce dialogue a pris appui sur les travaux de l'équipe indépendante de conseillers et s'achèvera par une session officielle du Conseil le 1er juillet<sup>1</sup>. Les propositions seront ensuite intégrées dans la version actualisée du rapport du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et examinées dans le cadre des délibérations intergouvernementales qui se tiendront ultérieurement lors de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général adjoint a estimé que l'examen quadriennal complet était l'occasion de définir une vision stratégique et un mécanisme d'application du principe de responsabilité susceptible de garantir que le système des Nations Unies pour le développement est en mesure de fournir l'appui adapté et intégré nécessaire pour mettre en œuvre le Programme 2030.

83. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe a déclaré que les commissions régionales appuyaient fermement les principes communs et s'est exprimé sur des questions régionales intéressant le développement durable. Considérant la déclaration de collaboration entre les commissions régionales et le Groupe des Nations Unies pour le développement comme un premier pas dans la bonne direction, il a estimé qu'elle était l'occasion pour les commissions régionales de travailler plus étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies et de contribuer aux cadres nationaux de planification et de développement, qui appuient le principe de la direction et de l'appropriation nationales. De son côté, le système des Nations Unies pour le développement pourrait tirer davantage parti de la structure intergouvernementale des commissions régionales. Il a souligné qu'il importait de se réunir avec les États Membres, la société civile et le secteur privé à l'échelle régionale et a invité les membres du Conseil à faire appel aux commissions régionales pour collaborer à tous les niveaux, sur la base des principes de subsidiarité et de décentralisation. Il a mis en relief les efforts déployés par la Commission économique pour l'Europe pour travailler ensemble à la réalisation des objectifs de développement durable et former des coalitions thématiques, concluant que ces efforts avaient permis de renforcer la position de la Commission au sein de la famille des Nations Unies et qu'ils étaient appréciés par les États membres de la Commission.

84. Au cours de l'échange qui a suivi, certains membres ont fait des observations concernant le document sur le financement commun. En réponse à des questions, le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement a précisé que la proposition faite par son groupe concernant les mécanismes de financement commun portait essentiellement sur les fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies » à l'échelle des pays ou fonds thématiques mondiaux, qui étaient accessibles par les équipes de pays ou plusieurs organismes dans le cadre d'une entreprise commune. Il a été souligné que lors de la mise en place des fonds de

---

<sup>1</sup> Réunion ultérieurement reportée au 7 juillet.

financement commun, il convenait de tenir compte du fait que les institutions spécialisées avaient des sources de financement différentes. Pour contribuer à l'examen des mécanismes de financement commun, le Président du Fonds international de développement agricole a proposé de faire part des compétences, des bonnes pratiques et des données d'expériences du Fonds, entité qui comptait 96 États membres contributeurs et faisait appel à un certain nombre d'initiatives novatrices de financement.

85. Lors du Forum sur le financement du développement qui s'est tenu récemment, il a été fait observer qu'aucun accord n'était survenu sur un mécanisme de suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba ou sur les principaux instruments d'exécution. L'année prochaine, le rapport de l'équipe spéciale interorganisations devrait être présenté plus tôt et aborder davantage les questions de fond afin de mieux éclairer les débats et les négociations du Forum.

86. Pour clore le débat sur ce point, le Secrétaire général a noté que les 11 déclarations ambitieuses consacrées dans les principes communs étaient fortement susceptibles d'harmoniser la pensée et l'action au sein du système. Il a demandé aux trois comités de haut niveau de continuer à contribuer, dans leur domaine de compétence, à mettre en œuvre ces principes. Il a demandé aux chefs de secrétariat de donner l'exemple et d'inciter les fonctionnaires du système des Nations Unies à les appliquer dans leurs activités quotidiennes.

87. Le Conseil a également pris note du document du Groupe des Nations Unies pour le développement sur le financement commun et lui a demandé de continuer d'étudier, en association avec le Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion, des mécanismes de financement commun et leurs modalités de financement et de soumettre des idées aux membres du Conseil des chefs de secrétariat, sachant que les fonds de financement commun ne représentaient qu'une petite part des mesures prises par le système des Nations Unies pour le développement pour combler le déficit de financement en ce qui concerne les objectifs de développement durable. Le Conseil des chefs de secrétariat s'est félicité de l'initiative visant à analyser et à examiner l'évolution des modes de financement du développement et a prié tous ses membres d'y participer. Il attend avec intérêt de reprendre l'examen de cette question à une session future.

88. Le Secrétaire général a en outre remercié le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour avoir appelé l'attention du Conseil sur le cadre systémique des stratégies sur l'environnement, qui avait été établi et approuvé par le Groupe de la gestion de l'environnement, notant qu'il offrait un outil important au système des Nations Unies pour exécuter le Programme 2030 en fournissant une approche souple propre à accroître les effets de synergie et la collaboration dans le domaine de l'environnement. Il a encouragé les chefs de secrétariat à soutenir sa mise en œuvre dans leurs organismes respectifs.

**89. Le Conseil a approuvé les principes communs régissant l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir annexe au présent rapport).**

**90. Le Conseil a pris note du document établi par le Groupe des Nations Unies pour le développement concernant le rôle des mécanismes de financement commun de l'Organisation des Nations Unies dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et lui a demandé de continuer**

d'étudier, en association avec le Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion, des mécanismes de financement commun et leurs modalités de financement et de soumettre des idées aux membres du Conseil des chefs de secrétariat à une session future. Il a en outre pris note du cadre systémique de stratégies sur l'environnement.

#### **IV. Questions diverses**

##### **A. Date et lieu des prochaines sessions**

91. Le Conseil des chefs de secrétariat a officiellement approuvé les dates de sa deuxième session ordinaire de 2016, qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et au Greentree Estate à Manhasset (État de New York), les 9 et 10 novembre 2016, respectivement.

92. Le Conseil a également accepté l'invitation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle à tenir, en 2017, sa première session ordinaire au siège de l'Organisation à Genève, à l'occasion de son cinquantième anniversaire. Les dates de cette session, qui doit avoir lieu entre fin avril et début mai 2017, seront fixées après consultation des membres du Conseil.

##### **B. Présidence du Comité de haut niveau sur les programmes**

93. Le Conseil a souscrit à la décision du Secrétaire général de nommer le docteur Margaret Chan Président du Comité de haut niveau sur les programmes pour les deux prochaines sessions dudit Comité, jusqu'à la fin de son mandat en qualité de Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé en juin 2017.

##### **C. Hommage rendu aux membres sortants**

94. Au nom du Conseil, le Secrétaire général a rendu hommage à M. Achim Steiner, qui quittera le Conseil à la fin de mai 2016, à la fois en sa qualité de Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de Président du Comité de haut niveau sur les programmes.

## Annexe

### **Principes communs du Conseil des chefs de secrétariat régissant l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

En tant que cadre global d'action pour les 15 prochaines années, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un ambitieux programme de transformations. Il est universel, intégré et fondé sur les droits, et sa mise en œuvre exige une participation beaucoup plus collective et porteuse de changement de la part de toutes les parties prenantes – gouvernements, parlements, milieux scientifique et universitaire, société civile, secteur privé, communauté internationale et organismes des Nations Unies.

Les organismes des Nations Unies soutiennent un programme d'action universel en vertu duquel tous les pays s'engagent à favoriser un développement durable, en s'appuyant sur un ensemble de cadres normatifs existants et de mécanismes d'examen, de suivi et de soutien bien institués. Les organismes des Nations Unies contribueront à définir un modèle d'efficacité dans la collaboration et s'efforceront d'aider à la réalisation du Programme 2030 : par l'application de méthodes intégrées et coordonnées mettant l'accent sur des politiques multisectorielles et interinstitutionnelles; en œuvrant dans différents contextes nationaux; dans tous les pôles d'activité, que ce soit le développement, l'aide humanitaire, les droits de l'homme et la paix et la sécurité; par des liens plus étroits entre les aspects normatifs et opérationnels de l'action de ces organismes; par l'intégration verticale des niveaux infranational, national, régional et mondial; au moyen de solutions de gestion collaboratives et intégrées et de personnels présents dans le monde entier, et par la manière dont les équipes de pays des Nations Unies se concerteront pour agir.

Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination formule les principes communs suivants régissant l'action menée par les organismes des Nations Unies à l'appui de la réalisation du Programme 2030 :

**1. Des approches dirigées et gérées par les pays, fondées sur des données factuelles et axées sur les résultats** : Les résultats doivent demeurer le moteur du soutien apporté par le système des Nations Unies aux gouvernements et partenaires nationaux à la mise en œuvre du Programme 2030. Ce soutien sera déterminé par les besoins des pays et les capacités nationales et s'appuiera sur des plans d'action rigoureux et collaboratifs élaborés à partir d'analyses conjointes de données où les risques seront pris en compte.

**2. Placer l'être humain au centre, se fonder sur les droits et ne laisser personne de côté** : La protection des droits de l'homme et de la dignité de chacun, le renforcement de la gouvernance et de la primauté du droit, la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, la lutte contre les inégalités, le souci de ne laisser personne à la traîne et de s'adresser en premier aux plus défavorisés seront au cœur des efforts des organismes des Nations Unies en faveur du Programme 2030.

3. **Le système dans son ensemble est plus grand que la somme de ses parties** : L'application du Programme 2030 exige du système des Nations Unies que toutes ses composantes, normatives et opérationnelles, résidentes et non résidentes, remplissant des fonctions de programmation et d'appui, apportent leurs parts de connaissances spécialisées, de compétences et de ressources à la réalisation de l'objectif commun, dans la cohérence et la complémentarité. Afin de promouvoir une culture de la collaboration, chaque entité contribuera, selon ses points forts, à la réalisation des 17 objectifs indissociables, de manière transparente et responsable, en vue d'obtenir des résultats communs bénéficiant aux États Membres, aux niveaux mondial, régional et national. Le travail conjoint devrait être prioritaire chaque fois qu'un plus grand effet peut en être escompté, dans l'indispensable respect des mandats et des compétences des uns et des autres, et l'estime mutuelle pour les contributions de chacun.

4. **Un financement adapté** : La nature indissociable et interdépendante des objectifs de développement durable renforce la nécessité de mettre en place des financements multipartenaires qui peuvent servir à unifier et favoriser l'action collaborative des Nations Unies, stimuler des approches intégrées couvrant les domaines normatif et opérationnel et transcendant les différents pôles d'action, et encourager les interventions intersectorielles. En tant que partie prenante d'un plus grand nombre d'instruments de financement, le système des Nations Unies s'attachera à promouvoir une plus grande utilisation des mécanismes de financement commun interinstitutions afin de compléter les arrangements propres à chaque organisme, pour faire en sorte que les Nations Unies reçoivent les financements appropriés.

5. **La prévention et la paix comme objectifs communs** : Prévenir et résoudre les crises, s'attaquer aux causes profondes, gérer les risques, renforcer la résilience et maintenir la paix sont des objectifs communs de l'ensemble du système des Nations Unies. Les actions des organismes s'inspireront d'analyses et suivront des plans élaborés en commun et tenant compte des risques, axés sur la prévention des crises, tout en veillant à respecter les principes humanitaires ainsi que le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

6. **Tirer le meilleur parti des partenariats** : La mise en œuvre du Programme 2030 ne se fera pas sans l'association de nombreuses parties prenantes de tous horizons et le recours à des processus ouverts et participatifs qui permettront aux communautés, à la société civile et au secteur privé de participer activement et systématiquement à la promotion du développement durable et au maintien de la paix. Les organismes des Nations Unies joueront un rôle plus actif auprès de leurs partenaires tant régionaux que sous-régionaux, nationaux et locaux pour créer un maximum de synergies au profit de la réalisation des objectifs du Programme 2030.

7. **Innovation, expérimentation et données** : Le système des Nations Unies créera collectivement l'espace propice à l'innovation et à l'expérimentation, à l'aide de technologies de pointe et de l'utilisation des données requises, afin d'explorer de nouvelles possibilités et de trouver des solutions adaptées, compte tenu des modifications de l'environnement et des besoins des pays. Il envisagera l'utilisation de la technologie de manière stratégique, intersectorielle et à l'échelle du système, afin de faciliter les analyses et la prise de décisions conjointes. C'est pourquoi, il faudra renforcer les capacités de l'ONU en matière de données et

investir dans la mise à disposition de données ventilées et le partage des connaissances.

8. **Transparence et responsabilité** : Les entités du système des Nations Unies, individuellement et collectivement, s'imposeront le plus haut niveau de responsabilité vis-à-vis de ceux qu'elles servent, notamment les plus vulnérables et les plus défavorisés. Les organismes des Nations Unies appuieront activement l'adoption des normes les plus élevées de transparence et de responsabilité, en se fondant sur les normes internationales qui font autorité et grâce à un suivi rigoureux d'indicateurs convenus, à l'aide de plateformes de données ouvertes, du partage des informations budgétaires et financières, et de la communication mutuelle des résultats.

9. **Prestation de services efficace** : Des approches intégrées et à l'échelle mondiale de la fourniture de services, et des plateformes stratégiques conçues pour fournir des services de manière conjointe et plus efficace faciliteront la réalisation effective du Programme 2030. Elles permettront d'optimiser l'utilisation des ressources, d'abaisser les frais administratifs et de soutenir l'action intégrée au niveau des programmes, la transparence et la responsabilisation en matière de résultats et d'effet.

10. **Une main d'œuvre au service d'un système mondial et des modes de gouvernance novateurs** : Les organismes des Nations Unies continueront de se doter d'une main-d'œuvre très qualifiée et diversifiée, travaillant dans un esprit d'unité et de plus en plus interdisciplinaire, mobile, à l'aise dans tous les pôles d'activité des Nations Unies et apte à mobiliser des partenariats multipartites. Ce changement sera accéléré par l'application d'un modèle de gouvernance novateur et collaboratif par les responsables en poste au Siège et sur le terrain, qui privilégiera l'accès des responsables aux savoirs, en s'inspirant des innovations dans le domaine de la gouvernance et en offrant des outils pour mieux relever des défis aux dimensions multiples.

11. **Devoir de protection** : les organisations du système des Nations Unies préserveront la santé et le bien-être ainsi que la sûreté et la sécurité de leurs personnels, et agiront en leur faveur – tout en restant attentives et prêtes à répondre à la demande toujours croissante de leurs services, en dépit des conditions souvent de plus en plus difficiles dans lesquelles ces services sont rendus.

## Additif

### Suggestions d'actions à mener pour donner suite aux principes communs

Les Comités de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat ont tenu des débats riches et stimulants sur le projet de principes communs. Les membres des Comités ont fait part de leurs observations sur les principes et plus largement sur les mesures qui pourraient être prises pour les réaliser, une fois approuvés. Le présent additif propose quelques pistes de réflexion qui mériteraient d'être approfondies au sein des Comités, d'autres mécanismes de coordination interinstitutions et, au besoin, de différents organismes du système des Nations Unies.

- **Travailler dans l'unité tout en préservant la diversité.** La diversité des organismes des Nations Unies et leur gamme étendue de compétences spécialisées constituent une force considérable et un atout précieux. Il a été souligné qu'un programme intégré n'implique pas nécessairement que les institutions ou les structures doivent s'intégrer ou que tout le monde doit savoir tout faire. Afin de s'assurer que le « tout est plus grand que la somme de ses parties », il serait essentiel de tirer parti des compétences que détiennent les différentes organisations de manière à maximiser l'efficacité et l'efficience tout en évitant les doubles emplois et la dispersion. Il a également été reconnu que le maintien de la cohérence exigeait un effort soutenu et permanent, assorti d'une claire obligation de rendre compte des résultats obtenus à l'échelle du système, et de ce fait, il a été suggéré de désigner, pour chacun des objectifs de développement durable, une ou plusieurs entités comme organe responsable ou coordonnateur, pour être sûr que l'effort entrepris dans le cadre du Programme 2030 demeure cohérent.
- **Besoin de précisions au niveau opérationnel.** Les principes une fois approuvés, les organismes des Nations Unies devraient passer rapidement et de façon décisive de l'accord conceptuel aux précisions opérationnelles. Pour ce faire, il serait nécessaire d'approfondir ou de développer la signification et les implications de chaque principe et de les traduire dans des politiques générales et des directives susceptibles de guider l'action des organisations. Un travail considérable est actuellement mené au sein des Comités et doit être poursuivi – par exemple au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui prépare la nouvelle génération de l'initiative « Unis dans l'action », travaille sur l'application des procédures opérationnelles permanentes, sur la simplification, l'accélération et l'appui aux politiques, et sur les nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement – afin de soutenir le passage des principes communs à la phase opérationnelle.
- **Formuler et communiquer une vision commune du succès.** Plusieurs organes ont reconnu que les principes impliquaient des changements de grande ampleur. Les institutions, à titre individuel et collectif, devront agir de manière concertée pour mettre en place les changements d'attitude et de comportement susceptibles d'aider à la réalisation du Programme 2030 d'une manière qui soit véritablement universelle et intégrée. Il vaudrait la peine de préciser la forme que prendrait une mise en œuvre réussie de chacun des principes communs et de diffuser largement ce document auprès des organisations afin que tous les

fonctionnaires du système des Nations Unies aient une compréhension commune du but vers lequel ils tendent.

- **Examiner la notion d'universalité et ses implications pratiques.** L'un des éléments porteurs de changement du Programme 2030 est son caractère universel. S'agissant de la manière de mettre en pratique les principes, beaucoup reste à faire pour qu'une compréhension commune de la notion d'universalité s'impose dans le système des Nations Unies et qu'elle trouve sa traduction en termes de politiques générales, d'opérations et de gestion afin qu'une approche universelle s'inscrive dans la pratique du système. Le Groupe des Nations Unies pour le développement avait déjà entrepris d'examiner les implications de l'universalité, en particulier pour les activités du système des Nations Unies pour le développement. On pourrait tirer parti de cette réflexion et l'étendre à des domaines plus vastes.
- **Approfondir la réflexion sur le risque et la prévention.** La gestion des risques, la prévention des crises et le renforcement de la résilience sont étroitement liés et jouent un rôle essentiel dans la réalisation du développement durable. Comme cela a été souligné lors du séminaire-retraite du Conseil en novembre 2015, qui s'est nourri des discussions qui avaient eu lieu au sein du Comité de haut niveau sur les programmes, la prise en compte du risque, de la prévention et de la résilience devrait constituer un objectif commun central dans les actions du système des Nations Unies visant à promouvoir une plus grande intégration des efforts de paix, d'aide humanitaire, de développement et de défense des droits de l'homme. Il faudrait agir davantage pour améliorer la cohérence des politiques dans ce domaine à l'échelle du système, en étroite coordination avec le travail complémentaire mené par d'autres groupes spécialisés.
- **Poursuivre les actions en faveur de la révolution des données.** Le système des Nations Unies a joué un rôle capital dans l'appui à la production de données ventilées, pour s'assurer qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte, en contribuant à l'amélioration de la qualité des données et à la promotion d'analyses des risques reposant sur des projections scientifiques. Les organisations ont souligné la nécessité de poursuivre le travail visant à faciliter le partage de jeux de données entre les organes et à permettre un plus large échange de données, notamment au moyen des initiatives actuellement lancées sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat à l'appui de la révolution des données. La possibilité de réaliser quelques gains d'efficacité au sein du système et d'affiner les analyses, en particulier par la mise à disposition de données ventilées, a été soulignée.
- **Poursuivre les efforts tendant à mettre en place des solutions de gestion et des infrastructures opérationnelles intégrées.** Les débats au sein des Comités ont fait ressortir qu'il y avait beaucoup à gagner de la collaboration dans la prestation de services administratifs et l'appui opérationnel. Le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement ont poursuivi les efforts aux fins d'étendre les initiatives existantes et de découvrir de nouvelles possibilités de générer des gains d'efficacité et d'améliorer la prestation de services par l'harmonisation des pratiques et des actions conjointes. La poursuite de ces efforts nécessite une concertation entre les entités du système des Nations Unies et l'engagement

des responsables pour arriver à une vision commune des perspectives dans ce domaine et à la conclusion d'accords de mise en œuvre avancée.

- **Réexaminer les modalités de partenariat.** Les discussions au sein des Comités ont mis en lumière la nécessité de poursuivre le travail tendant à augmenter au maximum la puissance des partenariats dans le contexte de l'exécution du Programme 2030. Les accords en matière de gouvernance, de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de recherche des responsabilités devraient être réexaminés pour savoir si l'évolution de la situation impose leur mise à jour. Compte tenu de l'approche holistique adoptée à l'égard du développement durable, il a également été suggéré que les partenariats qui ont leur origine dans des processus intergouvernementaux séparés pourraient être amenés à concourir plus directement au programme intégré pour améliorer la cohérence et créer des synergies.
- **Renforcer la responsabilisation au sein du système des Nations Unies à l'appui du développement durable.** Il est essentiel d'établir un cadre de responsabilisation adapté, à l'échelle du système, pour obtenir des résultats ensemble. Afin d'appliquer le principe commun de la transparence et de la responsabilité à l'appui du développement durable, les discussions au sein de chacun des trois Comités ont appelé l'attention sur la nécessité d'indiquer les mécanismes d'établissement des responsabilités, les indicateurs et les normes internationales qui seraient appliqués de façon que toutes les organisations sachent précisément ce que l'on attend d'elles. Les rôles et les responsabilités des parties qui contribuent aux travaux conjoints dans le cadre du Programme 2030 devraient être définis avec précision.
- **Guider la réalisation des principes communs du Conseil des chefs de secrétariat.** S'agissant des principes communs en tant qu'orientations de haut niveau applicables au système des Nations Unies, il a été suggéré que la discussion sur les moyens dont le Conseil pourrait disposer pour guider au mieux le système vers la réalisation des principes devait se poursuivre. Il pourrait être utile d'adjoindre à ces principes quelques indicateurs pour suivre les progrès accomplis dans leur mise en œuvre.